



NOTE DE CADRAGE

RÉUNION DE HAUT NIVEAU DES MINISTRES EN CHARGE DES RÉFUGIÉS DANS LA REGION DES GRANDS LACS

5-7 mars 2019

Speke Resort Munyonyo, Ouganda

1. Actuellement, plus de 4 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile sont originaires de la région des Grands Lacs¹, notamment du Burundi, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Sud-Soudan et du Soudan.
2. Le fait que les déplacements forcés se poursuivent à un rythme soutenu et que les réfugiés restent dans la région de manière prolongée constituent une source de tension et de méfiance entre pays voisins. Comme suite à la décision adoptée à la huitième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région (l'« Accord-cadre »), l'Envoyé spécial de l'ONU pour la région des Grands Lacs et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) mènent, en concertation avec des partenaires des Nations Unies et d'autres entités, des consultations sur les moyens de mettre en évidence l'ampleur et la gravité de la crise liée aux déplacements et d'adopter et mettre en œuvre des solutions globales et durables, en particulier dans les situations qui perdurent.
3. Les participants à la neuvième Réunion de haut niveau du Mécanisme, tenue à Kampala le 8 octobre 2018, se sont félicités des consultations actuellement menées entre l'Envoyé spécial de l'ONU et la CIRGL en prévision de la tenue d'une réunion régionale au niveau ministériel visant à examiner les mesures concrètes devant être prises pour trouver des solutions durables aux déplacements prolongés, et ont chargé S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de l'Ouganda, de diriger les efforts visant à traiter de cette question dans la région.

¹ Aux fins de cette consultation, la région des Grands Lacs s'entend des 13 pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération (2013).

4. La réunion ministérielle se tiendra conformément au Pacte mondial sur les réfugiés adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2018, lequel orientera les interventions en faveur des réfugiés. Elle s'inscrira également dans la ligne de l'« Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique : vers des solutions durables au déplacement forcé », que l'Union africaine célébrera en 2019.

Objectifs

5. Les objectifs de la réunion ministérielle sont les suivants :
- a. Faire mieux connaître l'ampleur de la crise des déplacements dans la région des Grands Lacs et la nécessité de répondre aux besoins les plus urgents pour la survie des populations touchées ;
 - b. Demander aux pays de la région de s'engager à :
 - 1. Prévenir la violence et les conflits armés, qui sont les moteurs et les causes profondes des déplacements forcés ;
 - 2. Redynamiser les commissions tripartites existantes pour le rapatriement volontaire des réfugiés en toute sécurité et dignité ;
 - 3. Assurer l'intégration sur place des réfugiés de longue date et leur inclusion progressive dans les systèmes nationaux, ce qui constitue une des principales solutions durables ;
 - c. Demander aux pays de la région d'élaborer, avec l'appui des Équipes de pays des Nations Unies, de la Banque mondiale et des partenaires, des plans d'intégration socioéconomique à l'échelon local au profit des communautés d'accueil et des réfugiés de longue date, pour créer une situation gagnant-gagnant axée sur le développement local, l'autosuffisance et la résilience ;
 - d. Demander aux pays de la région d'élaborer ensemble une stratégie régionale pour trouver des solutions durables à la situation des réfugiés.

Modalités

6. Pendant les deux premières journées, des experts gouvernementaux et des participants étudieront la situation des réfugiés dans la région des Grands Lacs. Les participants seront appelés à examiner et à adopter des recommandations concrètes en vue de la mise en œuvre de solutions globales et durables, en particulier dans le cas de réfugiés de longue durée, en privilégiant l'intégration sur place conformément au Cadre d'action global pour les réfugiés.

7. Le troisième jour, les Ministres se pencheront sur la situation des réfugiés dans la région des Grands Lacs, examineront les recommandations formulées par les experts et adopteront une déclaration.

Institutions organisatrices

8. Sous la direction de la République de l'Ouganda, la réunion ministérielle sera organisée conjointement par le Bureau de l'Envoyé spécial et la CIRGL.

Participants

9. La réunion ministérielle accueillera les participants suivants :

- Les Ministres en charge des déplacements et des réfugiés représentant les 13 pays signataires de l'Accord-cadre, qui seront accompagnés de trois représentants gouvernementaux spécialisés dans le domaine des déplacements ;
- L'ONU (Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs) ; l'Administrateur du PNUD ; le Haut-Commissaire pour les réfugiés ; les coordonnateurs résidents des 13 pays signataires de l'Accord-cadre ; les directeurs de bureaux régionaux de l'ONU ; les coordonnateurs régionaux pour les réfugiés pour la RDC, le Burundi et le Soudan du Sud ;
- Le Représentant spécial de l'UA et chef du bureau de liaison de l'UA pour la région des Grands Lacs,
- Le Secrétaire exécutif de la CIRGL ;
- Des membres de corps diplomatique.
- Des représentants de la Banque mondiale ;
- Des représentants d'organisations de la société civile ;

Produits

10. À l'issue de la réunion ministérielle, une déclaration sera adoptée, dans laquelle seront énoncés les engagements politiques concernant la mise en œuvre de solutions globales et durables par rapport aux situations des déplacements prolongés dans la région des Grands Lacs.

Lieu et date

11. La réunion ministérielle aura lieu le 7 mars 2019 et sera précédée d'une réunion d'experts, qui se tiendra les 5 et 6 mars 2019. Toutes les réunions auront lieu à Kampala.